Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Toulon le 23/11/2024

Appels d'offres

▷ AVIS D'APPELS

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DES ADRETS DE L'ESTEREL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Objet du marché : Le marché concerne la maintenance et la modernisation des installations d'éclairage public de la commune avec en option la pose et la dépose d'illuminations de fin d'année.

Code CPV : 34993000-4 Éclairage public.
34928500-3 Équipement d'éclairage public.
31527260-6 Systèmes d'éclairage.
50232100-1 Services de maintenance d'installations d'éclairage public.
71318100-1 Services d'étude en éclairage.
45316000-5 Travaux d'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation.
45316000-5 Travaux d'installation de systèmes d'illumination et de signalisation.

Références internes du dossier : DG-2024-04.

Adresse du profil acheteur : https://www.marches-securises.fr

Pouvoir adjudicateur : Le pouvoir adjudicateur est la commune des Adrets de l'Estérel, représentée par son Maire en exercice : Monsieur KLINHOLFF Jean-Pierre dûment habilité par délibération du Conseil municipal n°43 du 25 mai 2023.

Coordonnées : Commune des Adrets de l'Estérel.
2 route du Violon 83600 les Adrets de l'Estérel.
Tél : 04.94.19.36.66 accueil@mairie-adrets-esterel.fr

Procédure de passation :

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique.

Nombre et consistance des lots :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le recours à l'allotissement est de nature à rendre techniquement difficile la réalisation de la prestation.

Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée d'un (1) an à compter du 03/02/2025.

Le marché est renouvelé par reconduction expresse pour la même période. La durée totale ne pourra excéder quatre ans.

Le début de la prestation de service est fixé au 03/02/2025.

Valeur estimée du besoin :

Prestations de maintenance (budget fonctionnement) :
- Seuil minimal annuel : 5 000 € HT
- Seuil maximal annuel : 20 000 € HT

Prestations d'études et de travaux (budget investissement) :
- Seuil minimal annuel : 0 € HT
- Seuil maximal annuel : 250 000 € HT

Option Illuminations de fin d'année (budget fonctionnement) :
- Seuil minimal annuel : 0 € HT
- Seuil maximal annuel : 20 000 € HT

Modalites de financement :

Les sommes dues au(x) PRESTATAIRE(s) et aux éventuel(s) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) seront mandatées et payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures, ou des demandes de paiement équivalentes, sur CHORUS PRO.

Modalites de demande du dossier de consultation :

Le dossier est téléchargeable sur le profil acheteur : https://www.marches-securises.fr

Date et lieu de remise des offres :

Les candidatures et les offres devront être remises avant le 20/12/2024 à 12h00 par voie électronique sur le profil acheteur suivant : https://www.marches-securises.fr

Conditions de participation :

Voir règlement de consultation.

Critères d'attribution :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
- Habilitation à exercer la profession
- Capacités économiques et financières
- Capacités techniques et professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :
- Prix des prestations 50 %
- Mémoire technique 50 %

L'option pour les illuminations de fin d'année sera jugée selon les critères :
- Prix 30 %
- Qualité Artistique 30 %
- Analyse technique 30 %
- Respect de l'environnement 10 %

Délai de validite des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Services ou les renseignements administratifs peuvent etre obtenus :

Voir règlement de la consultation.

Services habilités a donner des renseignements relatifs aux délais et voies de recours :
Tribunal administratif de Toulon 5 rue Jean Racine 83041 Toulon Cedex France.
Tél. +33494427930. Fax +33 494427989. URL : http://toulon.tribunal-administratif.fr.
Date d'envoi du présent avis a la publication : Le 19/11/2024.

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,183 € HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

▷ AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS

Par délibération 2024/07/03 du 13/11/2024, le Conseil Municipal de la commune de Pontevès (Var) a approuvé le bilan de la mise à disposition et la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération est affichée et consultable en mairie.

▷ AVIS D'ENQUÊTES

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP24/153 en date du 15 novembre 2024, une enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon. Cette procédure a pour objet de permettre de :
- Intégrer le jugement n°2201262 qui enjoint la Métropole Toulon Provence Méditerranée à modifier le zonage des parcelles cadastrées section BM n°95, 96 et 259 en zone Ns et instaurer un espace boisé classé sur les parcelles cadastrées section BM n°95 et 259 ;
- Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Axe des Gares Ouest » afin de permettre la création de logements militaires, sans changer les orientations définies par l'OAP ;
- Permettre au Ministère des Armées de valoriser son foncier et de répondre à leur besoin en matière de logements ;
- Créer des espaces verts protégés (EVP) sur des espaces à conserver et à protéger ;
- Renforcer les articles 13 du PLU en matière d'espaces verts et plantations ;
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés ;
- Intégrer les arrêtés préfectoraux portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du 9 janvier 2023 ;
- Adapter les dispositions réglementaires relatives au pluvial et mettre à jour ses annexes ;
- Permettre divers ajustements et propositions concernant le règlement, notamment pour faire évoluer le PLU dans le sens d'une prise en compte toujours renforcée des normes de développement durable.

Le dossier d'enquête publique mis en consultation comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale PACA n° CU-2024-3761 du 26/09/2024.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 9 décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus (soit 33 jours consécutifs) à l'Hôtel de Ville de Toulon, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au commissaire-enquêteur, Monsieur Bernard ARGIOLAS, désigné par le tribunal administratif de Toulon :
- Par courrier, jusqu'au 10 janvier 2025, 16 h 30 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville de Toulon, avenue de la République, CS71407, 83056 Toulon Cedex ;
- Par voie électronique jusqu'au 10 janvier 2025, 16 h 30, à l'adresse suivante :
mtpm.plu@metropoletpm. fr en précisant en objet « Modification n°6 du PLU de Toulon».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) et de la commune de Toulon (www.toulon.fr).

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de : Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur général adjoint aménagement, développement et sécurité - Mairie de Toulon - Tél : 04.94.36.33.48 ou en cas d'absence auprès de Madame Blondine MATHIOT, Directrice du développement urbain - Mairie de Toulon - Tél : 04.94.36.34.91.

Le commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Toulon :
- Lundi 9 décembre 2024 de 9 heures à 12 heures ;
- Mardi 17 décembre 2024 de 9 heures à 12 heures ;
- Vendredi 27 décembre 2024 de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- Vendredi 3 janvier 2025 de 9 heures à 12 heures ;
- Vendredi 10 janvier 2025 de 13 h 30 à 16 h 30.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Toulon, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la commune de Toulon.

Le conseil métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°6 du PLU de Toulon, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur.

Le président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN.

Le numéro DIVERTO Var-Matin du 23 novembre 2024 contient un encart régional. Edition Draguignan « Prospectus de noël » de 12 pages, glissé et tiré à 6.000 exemplaires.

GROUPE nice-matin

« VAR-MATIN »
Directeur de la publication :
Simon Perrot

Directeur des rédactions : Denis Carreaux

Siège social et imprimerie :
Société par actions simplifiées
Groupe Nice-Matin - Capital 4.100.864,00 €
Actionnaire : Avenir Développement
214, bd du Mercantour 06290 Nice Cedex 3
Mail siège : accueil@nicematin.fr

Dépôt légal à parution
CPPAP Print : 0425 C 85864
CPPAP Web : 1125 Y 90216 - ISSN 0221-3524

Papiers : usine Norske Golbey : Origine : France - 70% fibres recyclées - Ptot : 0.008 kg/t.
Ou usine Palm : Origine : UK ou Allemagne - 100% fibres recyclées - Ptot : 0.0083 kg/t.
Ou usine Resolute : Origine : Canada - 0% fibres recyclées - Ptot : 0.05 kg/t.
Ou usine Papresa : Origine : Espagne - 100% fibres recyclées - Ptot : 0.018 kg/t.
Tous nos papiers sont certifiés PEFC.

ACPM
Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôle (O.J.D)

Pour joindre Nice-Matin, Var-Matin et Monaco-Matin, **un numéro unique :**
36 63 Service 0,15 €/min + prix appel

Abonnements :
www.varmatin.com/abonnement
Abo N-M/V-M 1 an 7j/7 ..... 429.99 €
Abo Monaco-Matin 1 an 7j/7 ... 469.99 €

TIRAGE PRECEDENT :
Var-Matin : 25.849
Groupe Nice-Matin : 66.159

SUPPLÉMENT DIVERTO N° 99 SUPPLÉMENT VERSION FEMINA N° 1182

« VAR-MATIN » adhère au ARPP
Autorité de régulation professionnelle de la publicité
23, rue Auguste-Vacquerie - 75116 Paris

PEFC/10-31-3460
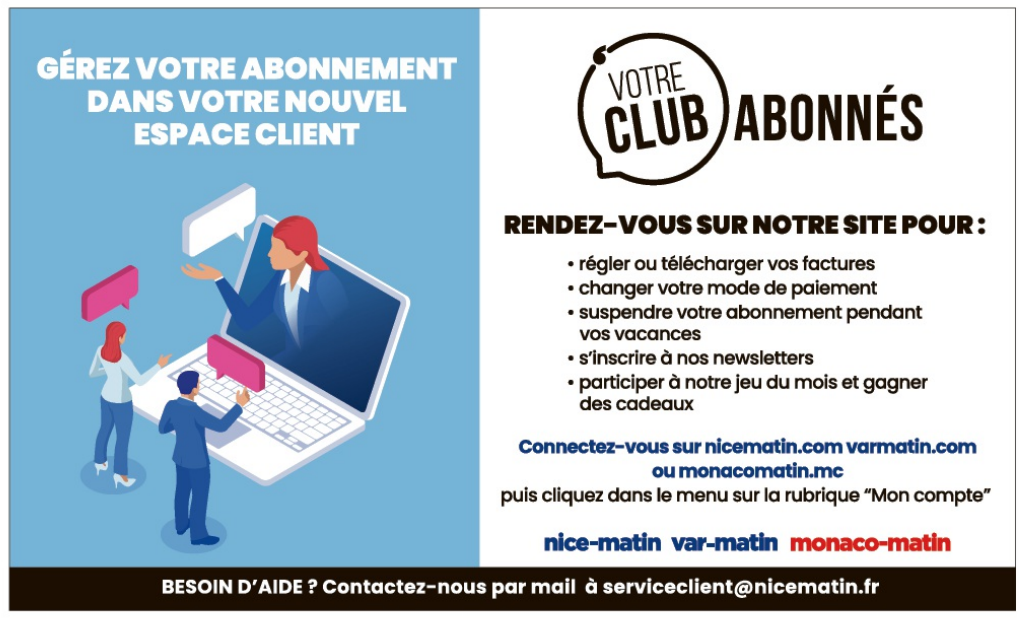
« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »